



CALENDRIER PREVISIONNEL DES REUNIONS DU CONSEIL MEDICAL EN FORMATION RESTREINTE 2025

Les séances du conseil médical auront lieu en salle santé et sécurité au travail ou documentation selon le calendrier prévisionnel suivant :

DATE DE LA SEANCE	DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS COMPLETS**
Mardi 14 janvier 2025 (matin)	Vendredi 27 décembre 2024
Mardi 18 février 2025 (matin)	Mardi 4 février 2025
Mardi 18 mars 2025 (matin)	Mardi 4 mars 2025
Mardi 29 avril 2025 (matin)	Mardi 15 avril 2025
Mardi 3 juin 2025 (matin)	Lundi 19 mai 2025
Mardi 8 juillet 2025 (matin)	Mardi 24 juin 2025
Mardi 9 septembre 2025 (matin)	Mardi 26 août 2025
Mardi 14 octobre 2025 (matin)	Mardi 30 septembre 2025
Mardi 18 novembre 2025 (matin)	Mardi 4 novembre 2025
Mardi 16 décembre 2025 (matin)	Mardi 2 décembre 2025

L'envoi d'une saisine au secrétariat du Conseil médical ne vaut pas inscription à l'ordre du jour.

** Pour que le dossier d'un agent soit inscrit à une séance du Conseil médical en formation restreinte, il faut que le secrétariat réceptionne le rapport d'expertise du médecin agréé avant la date butoir indiquée dans le tableau ci-dessus.*

*Cependant le secrétariat du conseil médical se réserve le droit d'annuler une séance en-deçà d'un certain nombre de dossiers inscrits. **Tout rapport d'expertise arrivant au-delà de cette date entraîne la mise à l'ordre du jour de la séance suivante.***